

REPONSES DES CCI EUROPEENNES A LA CRISE DU COVID19**MEMBRES d'ECH****AUTRICHE – Dernière mise à jour : 19/03/2020****Services fournis aux membres**

La WKÖ a créé une task force d'urgence. Les membres de la task force sont assistés par une ligne téléphonique - 0590900-4352 - et par la page d'accueil www.wko.at/corona qui donne des informations détaillées sur le chômage partiel et le droit du travail, sur la conduite à adopter pour faire face au virus ainsi que sur les mesures d'urgence prises par le gouvernement.

En outre, il est possible de contacter les conseillers de la chambre par courrier électronique ou par demande en ligne. Une boîte de discussion sur la page d'accueil permet également de consulter les FAQ. De nombreux conseillers des chambres provenant d'autres régions sont affectés à la ligne d'assistance et aux réponses par courrier.

Le service d'information COVID-19 (en allemand) pour les entreprises concernées dispose des informations suivantes :

- FAQ - Réponses aux questions les plus courantes
- Informations sur les restrictions : Quelles sont les entreprises concernées ?
- Informations sur les mesures d'aide aux entreprises
- Le chômage partiel Corona : Comment cela fonctionne-t-il ?
- Informations spécifique sur la branche industrie de WKÖ : Informations sur les services spéciaux pour certaines industries
- Informations pays : Mises à jour actualisées des pays touchés .

Lobbying pour les membres

WKÖ est en contact étroit avec le gouvernement avec un grand succès. Le gouvernement a d'abord introduit une aide pour le secteur du tourisme, et maintenant pour toutes les entreprises qui en ont besoin. Le programme d'aide à l'économie a été préparé avec l'aide de la WKÖ afin de maintenir l'économie en activité, d'aider les entreprises et de préserver les emplois.

Les mesures propres à WKÖ

Les chambres autrichiennes suspendent la cotisation de base pour cette année jusqu'à nouvel ordre.

En outre, en cas d'urgence économique due à la crise, il est possible de demander un report ou un paiement échelonné des taxes - y compris le prélèvement de la chambre 1 et le prélèvement de la chambre 2. En outre, il est possible de demander que les intérêts de report soient réduits à zéro.



Aide du gouvernement autrichien aux entreprises

Le 18 mars, le gouvernement autrichien a annoncé un plan d'aide à l'économie pouvant atteindre 38 milliards d'euros. Sur ce montant, jusqu'à 4 milliards d'euros sont destinés à soutenir les PME et le chômage partiel, environ 9 milliards d'euros pour les garanties de prêts, environ 15 milliards d'euros pour les entreprises et les secteurs particulièrement touchés, et environ 10 milliards d'euros pour les reports d'impôts.

BELGIQUE – Dernière mise à jour : 19/03/2020

Les dernières informations sur les mesures de santé et de sécurité prises par les autorités belges sont disponibles sur le site officiel relatif au corona virus pour la Belgique : <https://www.info-coronavirus.be/en/faqs/>

Un aperçu des mesures visant à atténuer les pertes financières des entreprises est disponible sur le site web du Service public fédéral Economie : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/coronavirus/informations-pour-les/coronavirus-reduction-des> (disponible uniquement en français et en néerlandais).

Les chambres sont très actives en matière d'information et de soutien aux entreprises. Ci-dessous une liste des actions entreprises par les chambres locales et régionales :

- Sur le site web de la Voka (chambres flamandes) :
 - o Page web FAQ sur le corona virus
 - o Des conseils pratiques sur la manière d'utiliser les mesures fédérales belges de soutien aux entreprises :
 - Informations détaillées sur le site web de la Beci (chambre de commerce de Bruxelles) avec des liens vers d'autres sources,
 - Informations sur les chambres wallonnes dans les liens suivants :
 - o <https://www.ccih.be/actualites>
 - o <https://www.ccilb.be/fr/news/1225-ea208-coronavirus>
 - o <https://www.cciwapi.be/coronavirus-les-infos-pour-les-entreprises/>
 - o https://www.ihk-eupen.be/de/02_info/CORONA/corona_dokumente.html (en allemand)
- Beci a organisé un webinaire contenant des informations et des conseils pour les employeurs.
Deux sondages Voka pour mesurer l'impact économique parmi nos membres
- Il y a deux semaines : 300 entreprises
 - Le 12/03/2020, les Chambres ont reçu des réponses de 1400 entreprises

Différentes chambres ont lancé une "hotline corona" pour les questions urgentes des membres

Contacts fréquents avec les décideurs politiques flamands et fédéraux pour discuter des mesures de corona

- Les contacts ont notamment conduit à l'adoption des mesures prises par le gouvernement
- Membre des "corona taskforces" fédérales et flamandes

Les chambres font partie du groupe de gestion des risques économiques qui a été mis en place par le gouvernement national pour surveiller la situation économique du pays, pour identifier les activités économiques critiques qui devraient être poursuivies, pour identifier des mesures supplémentaires de soutien aux entreprises et pour définir des actions pour relancer l'économie après la crise.

BULGARIE – Dernière mise à jour : 14/03/2020

Le gouvernement a annoncé le 10 mars des mesures de prévention pour la fermeture temporaire d'écoles, de discothèques et de marchés.

CROATIE – Dernière mise à jour : 19/03/2020

En raison de la propagation de COVID-19 en Croatie, dans les pays voisins et dans le monde entier, ainsi que de l'impact attendu de la nouvelle situation sur l'économie nationale, la Chambre économique croate (CCE), par le biais d'une section distincte du site <https://hgk.hr/korona> informe régulièrement les entrepreneurs de l'évolution de la situation et des détails qui affectent leur entreprise.

Plusieurs informations générales et recommandations quotidiennes pour la préservation de la santé, ainsi que des conseils sectoriels spécifiques axés sur les problèmes rencontrés par les industries sont publiés sur le site web et communiqués aux membres.

Une adresse électronique spéciale pour les demandes de renseignements sur les coronavirus a été ouverte, et une procédure spéciale a été établie par le centre de contact du CCE pour résoudre les questions des entreprises membres (ligne des membres - CCE - autorité compétente - membre). L'adresse est la suivante : covid@hgk.hr

Par ailleurs, un centre d'appel spécial a été mis en place pour répondre aux questions des entreprises sur la situation actuelle.

Afin d'avoir un aperçu des conséquences de COVID-19 et des problèmes les plus courants pour le secteur des entreprises en Croatie, la CCE a mené jusqu'à présent trois enquêtes interentreprises (29 février, 11 mars et 17 mars). Les résultats de ces enquêtes ont été communiqués aux autorités compétentes et au public.

L'enquête la plus récente de la Chambre de commerce croate montre que le coronavirus a un impact négatif croissant sur l'économie nationale, les microentreprises étant les plus touchées. Pas moins de 95 entreprises interrogées font état d'une baisse de leur chiffre d'affaires, dont 28 % ont enregistré une baisse de 100 %. Les trois quarts (74 %) ont fait état d'une baisse de la production, dont un cinquième (21 %) a enregistré une baisse de 100 %.

La situation n'est pas meilleure en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières et les chaînes d'approvisionnement, avec 69 % ou 61 % des entreprises ayant des problèmes. Les exportations ont chuté de 45 % des entreprises et les importations de 41 %. Il n'est donc pas surprenant que dans une telle situation, 42 % des personnes interrogées envisagent de licencier des travailleurs et pas moins de 37 % envisagent de fermer une entreprise.

La CCE participe à l'élaboration de mesures visant à aider l'économie à atténuer les conséquences de la situation, en particulier en ce qui concerne les secteurs de l'économie axés sur la production et l'exportation et travaille sur les questions de préservation des liquidités.

L'Assemblée de la CCE, lors de sa session extraordinaire du 20 mars 2020, a décidé de suspendre temporairement la cotisation des entreprises concernées par la Décision du personnel de la protection civile de la République de Croatie sur les mesures visant à limiter les rassemblements sociaux, le travail dans le commerce, les services et la tenue d'événements sportifs et culturels, du 19 mars 2020.

Le gouvernement a adopté un ensemble de 63 mesures pour aider l'économie, dont les principales visent à préserver les emplois et le paiement des salaires. Jusqu'à présent, le gouvernement a pris en compte toutes les propositions européennes pour aider l'économie.

CHYPRE – Dernière mise à jour : 15/03/2020

La CCI Chypre a envoyé plusieurs circulaires à ses membres pour les informer des mesures qu'ils doivent prendre pour se protéger et protéger leurs entreprises, ainsi que de la manière de réagir en cas de cas de coronavirus ou de suspicion de cas dans leurs entreprises. En outre, elle a mis en ligne de nombreuses informations sur son site web qui est disponible à l'adresse suivante : <https://ccci.org.cy/covid-19/> ou en cliquant sur la bannière spécifique à la première page de son site web. Les informations sont classées comme suit :

- Annonces officielles (du gouvernement et de l'UE)
- Fourniture d'informations par la CCCI
- Interventions de la CCCI dans les médias

En outre, elle a eu des réunions avec les ministres compétents et a présenté une série de mesures qui devraient être prises pour atténuer les effets négatifs sur les entreprises et l'économie. En bref, il s'agit des mesures suivantes :

- Prolongation des délais de paiement des impôts et autres cotisations (y compris les cotisations sociales) sans imposition de pénalités.
- Utiliser les mesures d'aides d'État pour fournir des liquidités et des fonds de roulement aux entreprises. Des possibilités sont offertes par la facilité de minimis et les régimes de sauvegarde et de restructuration.
- Suspension des paiements d'acomptes et facilitation du remboursement des prêts.
- Les banques doivent fournir les liquidités nécessaires à toutes les entreprises en difficulté. Dans ce sens, le gouvernement pourrait fournir des garanties de crédit ciblées, éventuellement en relation avec l'octroi de prêts-relais pour couvrir les besoins de liquidités à court terme des entreprises.
- En plus des congés de maladie payés pour les cas confirmés ou les cas qui ont été mis en quarantaine pour des raisons de précaution, la fourniture d'un soutien au revenu aux employés des entreprises qui sont forcées de suspendre leurs activités.
- Prolongation de la suspension des activités des hôtels jusqu'au 31/5/2020 et versement d'allocations de chômage aux employés concernés, comme c'est le cas actuellement sur la base du régime de suspension des activités des hôtels pour la basse saison.
- En ce qui concerne les agences de voyage qui ont été gravement touchées par la pandémie, l'État devrait subventionner l'octroi d'un congé par roulement aux employés pour une période d'au moins trois mois.



- Concernant les entreprises touristiques, réduction du coût de l'électricité qui constitue avec la masse salariale la plus grande partie des dépenses de ces entreprises, notamment les hôtels.
- Prolongation du délai de dépôt des déclarations fiscales, car de nombreux bureaux comptables/ fiscaux peuvent ne pas être en mesure de respecter les délais en raison de l'absence de leurs employés.
- Suggestion à la Commission européenne d'introduire des mécanismes d'aide aux entreprises en difficulté.
- Suggestion à la Commission européenne de permettre aux États membres de ne pas comptabiliser les dépenses liées à la lutte contre la pandémie dans leurs objectifs macro-économiques. Ceci bien sûr sans mettre en danger la viabilité à long terme des finances publiques.
- Encourager le travail à domicile/le télétravail dans la mesure du possible pour réduire la propagation du virus.
- Dans le même temps, pas création d'obstacles disproportionnés à la libre circulation des produits, tout en préservant la stabilisation des chaînes de valeur transfrontalières.
- Il est entendu que les mesures doivent être évaluées en permanence et, si nécessaire, étendues.
- La Chambre appelle ses membres mais aussi le public en général à rester calme et à se conformer aux instructions et aux conseils du ministère de la santé en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de précaution pour lutter contre le virus.

En attendant, le Président de la République a annoncé il y a deux jours de nouvelles mesures pour faire face à la situation. En bref, il s'agit des mesures suivantes :

À partir du 15 mars à 1 heure du matin et pour une période de 15 jours, l'entrée sera interdite à tout citoyen, quelle que soit sa nationalité, qui n'appartient pas à l'une des catégories suivantes

- *Citoyens chypriotes*
- *Résidents légaux en République de Chypre*
- *Ressortissants de l'UE ou de pays tiers qui travaillent dans la République*
- *Ressortissants de pays qui font partie d'un service ou d'une mission diplomatique désigné(e) en vertu de conventions bilatérales ou internationales.*
- *Cas isolés de ressortissants de l'UE ou de pays tiers qui ont des obligations professionnelles inévitables, pour autant qu'ils obtiennent l'autorisation correspondante du ministère compétent*
- *Ressortissants de l'UE ou de pays tiers qui étudient dans des établissements d'enseignement de la République de Chypre.*

La fermeture des écoles publiques et privées sera prolongée jusqu'au 10 avril.

Quelques minutes après le discours du président, l'Association sportive chypriote a annoncé que les gymnases seront fermés jusqu'au 10 avril. Le président a déclaré qu'un ensemble complet de mesures de soutien pour les travailleurs, les entreprises et les groupes vulnérables de la population sera annoncé dans les prochains jours.

Parmi les autres mesures existantes, on peut citer

- *Interdiction d'organiser des événements ou autres rassemblements de masse de plus de 75 personnes dans des lieux couverts jusqu'au 31/3/2020.*
- *Annulation des manifestations de masse, rassemblements, défilés, concerts dans les lieux publics.*
- *Annulation de matchs de football*

REPUBLIQUE TCHEQUE – Dernière mise à jour : 19/03/2020

En étroite collaboration avec son réseau régional et ses associations sectorielles, la Chambre de commerce tchèque (CCC) analyse l'impact négatif de COVID-19 sur les entrepreneurs et fournit au gouvernement des propositions de mesures compensatoires éventuelles pour les entreprises.

La Chambre prévoit qu'en cas de disparition de la pandémie de coronavirus au printemps 2020, la croissance du PIB tchèque chuterait de l'ordre de quelques dixièmes en pourcentage cette année. Toutefois, en cas de pandémie à long terme, c'est-à-dire plus de six mois, elle pourrait paralyser l'ensemble de l'économie de la République tchèque. La propagation du virus COVID-19 a également un impact important sur le tourisme, qui est confronté à une perte de clients en provenance des pays asiatiques et d'Europe.

La Chambre a demandé au gouvernement de créer un portail unique contenant toutes les informations pertinentes et les procédures d'indemnisation.

Dans sa conférence de presse du 11 mars, la Chambre a demandé au gouvernement de prendre les mesures suivantes

1) Mesures compensatoires

Mesures compensatoires qui pourraient aider toutes les entreprises touchées par le coronavirus.

- Dans le cas des employeurs, le montant de l'indemnisation pourrait être calculé à partir du montant total des indemnités versées aux employés. Il peut ne pas être égal au montant total de cette indemnisation, mais pourrait être inférieur compte tenu des possibilités du budget de l'État. Les employeurs réduiraient les cotisations mensuelles de sécurité sociale du montant de cette compensation. Il serait plus facile que de payer la totalité de la prime et de réclamer ensuite la subvention de l'État versée à l'entrepreneur.
- Les travailleurs indépendants qui n'ont pas de salariés pourraient recevoir une compensation sous la forme d'une réduction temporaire de leurs propres cotisations d'assurance et de leurs contributions à la politique nationale de l'emploi. Cette compensation pour les travailleurs indépendants pourrait, par exemple, inclure une réduction temporaire des avances mensuelles minimales. Bien entendu, il ne s'agirait pas d'une mesure générale ; l'indemnisation ne s'appliquerait qu'aux entrepreneurs qui ont été manifestement touchés par l'épidémie de coronavirus. Toutefois, un élément essentiel d'une telle solution doit être une définition claire, compréhensible et transparente des conditions de qualification pour demander l'indemnisation. Le gouvernement doit définir les conditions et préparer rapidement des modifications de la loi pertinente.

2) Mesures visant à atténuer l'impact sur la trésorerie des entrepreneurs indépendants.

- annulation des paiements anticipés de l'impôt sur le revenu (et des paiements anticipés déjà mentionnés de la sécurité sociale et de l'assurance maladie publique)
- possibilité de reporter la déclaration de revenus au 1er juillet au lieu du 31.3.2020 dans le cas où le dossier n'est pas traité par un conseiller fiscal
- Compensation par l'État d'une partie des intérêts de retard sur le remboursement du prêt à la banque
- Compensation par l'État d'une partie des intérêts de retard sur les factures d'énergie ou les pénalités contractuelles
- Les banques et les compagnies d'assurance doivent adopter une approche solidaire pour faire valoir et recouvrer les créances des entreprises débitrices (en particulier les PME et les travailleurs indépendants) qui ont eu des difficultés à s'acquitter de leurs obligations en raison du coronavirus

3) Mesures spéciales pour le secteur du tourisme et l'Horeca

En cas de perte prolongée de revenus du tourisme, il y a un risque de perdre jusqu'à 35 milliards de CZK. Les budgets publics pourraient par la suite perdre jusqu'à 14 milliards de couronnes en impôts et taxes. Cela pourrait également mettre en péril d'autres domaines connexes, par exemple dans le secteur des services.

- Réduction du taux de TVA pour les services d'hébergement de 15 à 10 %.

Depuis lors, la Chambre de commerce tchèque négocie avec le gouvernement des mesures compensatoires pour soutenir les entrepreneurs.

Tracker : Comment les propositions présentées par la CCC ont été adoptées par le gouvernement :

Mesure proposée	Catégories d'entreprises concernées	Etat d'avancement
Report de la déclaration de revenus au 01/07/2020	toutes	Accepté par le Gouvernement
Suppression des paiements anticipés de l'impôt sur le revenu et des primes d'assurance	indépendants	Rejeté (un report ou une annulation sera traité(e) en conséquence par les autorités fiscales)
Report de paiement de la TVA	toutes	acceptés par le gouvernement
Report des échéances d'assurance sociale	toutes	En négociation
Report des charges d'assurance maladie	toutes	En négociation
Zéro intérêt sur les paiements différés	toutes	Acceptés seulement pour les impôts pour le moment
Compensation basée sur le montant total de la compensation salariale versée aux employés	toutes	Accepté par le Ministère

Activation des "kurzarbeit" (dans le cadre de la compensation salariale)	toutes	Accepté par le Ministère
Compensation de la perte de revenus due aux "obstacles à l'exercice d'une activité professionnelle"	indépendants	En négociation
Païement de l'allocation de soins liée à la fermeture des écoles	indépendants	Accepté par le Ministère
Prêts à taux réduit/ sans intérêt (0,5-15 millions de CZK)	toutes	Accepted (COVID loan programme)
Prêts à taux réduit/ sans intérêt dans une gamme plus large	toutes	En négociation
Appel aux banques et aux compagnies d'assurance pour qu'elles soient plus bienveillantes envers les entreprises débitrices	PME et indépendants	En négociation
Participation de l'État aux conséquences du défaut de remboursement des crédits aux banques	indépendants	En négociation
Participation de l'État aux conséquences des retards de paiement des factures de services publics et autres apports des fournisseurs de réseau	indépendants	En négociation
Reduction du taux de TVA sur les services d'hébergement de 15 à 10%	toutes	En négociation
Amélioration de la clarté des informations fournies par le gouvernement sur l'épidémie de coronavirus	toutes	Accepté

La Chambre de commerce tchèque, en coopération avec plusieurs cabinets d'avocats, a lancé un site web spécial (www.komora.cz/en/coronavirus/) consacré aux questions et aux conseils gratuits pour les entrepreneurs concernant COVID-19. Le site web pour les entrepreneurs contient également des informations sur les mesures prises par le gouvernement.

Compte tenu de la situation actuelle, la Chambre a décidé d'appliquer un taux de réduction sur certains de ses services, par exemple la délivrance d'un certificat de force majeure avec une réduction de 50 %. Grâce à ce certificat, l'employeur peut être exempté de l'obligation d'indemniser les dommages.

La Chambre continue également à délivrer les certificats d'origine et les carnets ATA, mais sous un régime spécial (uniquement par voie postale).

Mesures compensatoires des pouvoirs publics :

Afin d'aider les entrepreneurs tchèques, le ministère des finances a publié un paquet fiscal dit de libération, qui permet de différer le paiement des impôts (sans frais, sans intérêts et sans amendes). Pour le paiement de la TVA, les entreprises doivent demander à l'autorité fiscale compétente de différer les paiements et les frais encourus en rapport avec la situation COVID-19. La déclaration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés peut être présentée à tout moment avant le 1er juillet 2020 au lieu du 31 mars 2020. Le gouvernement a également approuvé en un temps record un programme national de prêts COVID afin de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au financement de leur fonctionnement, dans les cas où leurs activités économiques ont été limitées en raison du coronavirus. Les prêts sans intérêt sont accordés par la Banque tchéco-morave de garantie et de développement (ČMZRB).

Le 18 mars, le président de la Chambre de commerce tchèque, M. Vladimír Dlouhý, a envoyé une lettre concernant le programme COVID au directeur général de la Banque tchéco-morave de garantie et de développement, dans laquelle il demande une simplification des procédures administratives pour l'obtention de ces fonds, car la rapidité d'obtention de l'aide sera cruciale pour les entreprises.

La société tchèque d'assurance-crédit EGAP a préparé un ensemble de mesures pour soutenir les exportateurs. Il comprend une procédure accélérée, c'est-à-dire un traitement prioritaire des demandes d'assurance pour les exportateurs qui cherchent de nouveaux clients à la suite de la pandémie mondiale de coronavirus ; une réduction significative des frais pour les exportateurs et une réduction du temps nécessaire à la reconnaissance des demandes pour les prêts assurés de 6 mois à 3 mois et pour les garanties assurées de 3 mois à 1 mois, ce qui aidera à résoudre tout problème de trésorerie de l'exportateur.

Le 17 mars, le gouvernement a adopté des compensations rapides pour les employeurs en cas de quarantaine et de fermeture de magasins. La proposition d'une prestation spéciale similaire à celle des soins infirmiers pour les travailleurs indépendants qui ne peuvent pas poursuivre leur activité en raison de la prise en charge d'enfants dont la scolarité a été supprimée fait déjà l'objet d'un processus législatif accéléré. La discussion avec le gouvernement sur d'autres compensations se poursuit sur des sujets tels que le traitement de toute prestation spéciale ou de tout programme de subvention pour les travailleurs indépendants qui, en raison d'une situation d'urgence, ne disposent pas de revenus provenant de leurs activités rémunérées.

ESTONIA

FINLANDE – Dernière mise à jour: 12/03/2020

Éléments clés des orientations de la Chambre:

- Les voyages : Pas de voyages d'affaires à l'étranger pour le moment, seulement des voyages limités au niveau national. En cas de visite antérieure dans des zones critiques, les membres du personnel doivent rester chez eux pour le travail à distance pendant 5 jours maximum
- Réunions : Décision au cas par cas des réunions de la Chambre en présentiel, toujours possibilité de participer aux réunions en ligne car de nombreuses entreprises ont déjà des restrictions pour participer à des réunions externes
- Événements : Tous les événements publics de la Chambre seront reportés au mois de juin ou à l'automne

- Fonctionnement critique : Plan commun sur la manière de gérer les fonctions critiques de la Chambre, y compris les documents de commerce extérieur pour les entreprises exportatrices. Plus de 97 types de documents sont déjà traités par procédure numérique, ce qui permet de garantir le service quelles que soient les conditions. Toutes les chambres ont un plan B qui prend en charge les activités si les acteurs clés ne peuvent pas travailler en raison de coronavirus, etc.
- La question clé est de toujours avoir un plan alternatif pour la gestion des activités des chambres
- La politique de la Chambre doit refléter les politiques de nos entreprises membres - nous n'organisons pas de rencontres d'affaires ni d'événements dans les cas où les entreprises ont des règles internes qui les empêchent d'assister à ces événements
- Plans de continuité des activités - malgré les périodes critiques, les activités essentielles doivent être en cours. La Chambre doit également rappeler aux entreprises membres d'avoir un plan d'affaires B pour gérer chaque situation.

FRANCE – Dernière mise à jour : 20/03/2020

Le réseau des CCI a été désigné par l'exécutif pour être l'interlocuteur de premier plan des entreprises sur le terrain.

Les actions menées par le réseau français des CCI sont les suivantes :

- CCI France a mis en place une cellule d'accompagnement nationale (numéro unique et adresse e-mail) pour répondre aux préoccupations des entreprises et les soutenir. Ce dispositif est référencé par le gouvernement (voir sur [ce lien](#)).

En outre, une page spécifique sur le [site de CCI France](#) a été créée afin de centraliser les informations sur l'ensemble des aides mobilisables par les entreprises.

- CCI France est membre de la Task-Force mise en place par le gouvernement français au sein de laquelle Pierre Goguet, Président de CCI France, rencontre chaque semaine le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Bruno Le Maire, et la Ministre du Travail, Mme Muriel Pénicaud, afin de faire le point sur la situation des entreprises. Pierre Goguet a également participé à une conférence téléphonique organisée autour du Président de la République et de 6 Ministres le 19 mars.

- En outre, le gouvernement a rapidement mis en place plusieurs mesures d'accompagnement, telles que le report des charges sociales et fiscales et la réduction des impôts pour les entreprises en difficulté, comme l'a demandé CCI France. Face à l'aggravation de la situation, CCI France a souhaité aller plus loin et a demandé aux pouvoirs publics une exonération totale d'impôts et la mise en place d'aides directes aux entreprises afin de réduire l'impact sur l'économie. Le 18 mars, un plan massif de soutien aux entreprises (45 milliards d'euros d'aides directes, dont un fonds de solidarité national pour aider les petites entreprises, les micro-entrepreneurs et les indépendants) fut présenté par le Ministre de l'Economie. Ce plan était une demande forte exprimée par CCI France auprès des pouvoirs publics.

Par ailleurs, CCI France travaille en étroite collaboration avec ses partenaires "Régions de France" et "BPI France" pour mettre en place des mesures de soutien en matière de trésorerie et d'indemnisation des entreprises.

Sur les territoires, les CCI sont très mobilisées :

- des cellules d'accompagnement (lignes téléphoniques et mails uniques) mises en place dans chaque CCI permettent aux entreprises de bénéficier des conseils des CCI et d'être orientée vers les bons services et les bons formulaires pour bénéficier des aides ;
- une évaluation quotidienne de l'impact du coronavirus sur l'activité économique est réalisée par les CCI. Des enquêtes hebdomadaires secteur par secteur permettent de mesurer l'impact du coronavirus sur l'activité économique, comme l'illustre l'enquête élaborée par la CCI des Hauts-de-France en mars 2020, ci-jointe.

En outre, les CCI maintiennent une activité minimale dématérialisée pour l'accomplissement des formalités administratives considérées comme essentielles. Elles s'engagent à apporter également leur soutien aux entreprises dont la production de matériel médical augmente.

Le 12 mars dernier, déjà 3 600 entreprises françaises, représentant 60 000 salariés, bénéficiaient du chômage partiel. Plus d'informations [ici](#). Pour plus d'informations sur les aides financières.

ALLEMAGNE – Dernière mise à jour : 31/03/2020

L'Association des chambres allemandes de l'industrie et du commerce (DIHK) agit face à la propagation du Corona virus. Son réseau de 79 chambres locales (IHK) est le premier point de contact pour les entreprises, leur fournissant conseils et soutien. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'action mises en place par les chambres locales (liste non exhaustive) :

Informations et conseils pour les chambres locales et leurs membres (accessibles au public) :

- [une page d'information générale sur la crise du covid 19](#) (accessible au public) regroupe toutes les informations disponibles et pertinentes (FAQ pour les entreprises, conseils sur les personnes à contacter, FAQ sur le travail dit à temps partiel et l'indemnité de chômage partiel, informations sur la situation des entreprises allemandes à l'étranger, actualités, listes de contrôle, etc.)
- Les FAQ traitent des sujets suivants : informations générales, mesures de soutien financier et crédits immédiats, continuité des activités, travail à court terme, relations commerciales internationales, restrictions du domaine public affectant les entreprises, examens de formation professionnelle, formation professionnelle en général.
- De nombreuses chambres locales ont publié des FAQ en ligne, par exemple IHK München und Oberbayern ou IHK Köln.
- Une *liste de vérification (checklist)* fournit des conseils sur la manière de réagir face à la pandémie (avant, pendant et après) et sur les mesures à prendre à tel ou tel stade. Elle fournit une aide sur la manière de planifier et de hiérarchiser le personnel, de se procurer des produits médicaux et sanitaires et des conseils sur la politique d'information. Exemple : directives d'urgence pour les entreprises publiées par l'IHK-Arbeitsgemeinschaft Rheinland-Pfalz (groupe de travail régional des chambres locales de Rhénanie-Palatinat).

- La dernière fiche d'information hebdomadaire ("thème de la semaine") était consacrée aux mesures de soutien immédiat aux petites entreprises (27/03/2020) et aux rémunérations à court terme (19/03/2020).
- Webinaire spécial du DIHK sur l'impact du coronavirus sur le commerce et les affaires internationales ("En 80 minutes autour du globe") où les PDG des chambres de commerce allemandes à l'étranger informent sur la situation dans le monde entier (disponible en streaming après le 2 avril).
- La boîte mail générale du DIHK corona@dihk.de permet aux entreprises de soumettre leurs questions directement au DIHK où une équipe de collaborateurs y répond.
- Informations sur la situation en Europe : telles que les mesures prises par l'UE et des liens vers des informations connexes.
- Informations sur la situation dans le monde, par exemple les mesures prises en Afrique et au Moyen-Orient, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique du Nord, centrale et du Sud. Des informations plus détaillées sont fournies par les chambres de commerce allemandes à l'étranger, par exemple :
 - La Chambre de commerce allemande en Chine gère une page d'information complète : <https://china.ahk.de/coronavirus-updates> en plus des mises à jour régulières. Elle comprend des informations par région en Chine et des FAQ spécifiques sur les opérations, la production et la chaîne d'approvisionnement, les PME, les ressources humaines et la sécurité sociale, les finances et la fiscalité, ainsi que les voyages et les transports et les foires commerciales. Il informe également sur les entreprises allemandes qui prennent des mesures face au virus en faisant des dons de fournitures médicales, etc. Le 27 février 2020, la Chambre de commerce allemande en Chine et la Chambre de commerce de l'UE en Chine ont publié une étude conjointe sur les effets du coronavirus sur les entreprises européennes en Chine.
- La Chambre de commerce germano-italienne (AHK Italien) informe ses membres grâce à une page web dédiée : <https://www.ahk-italien.it/coronavirus>, qui fournit les dernières nouvelles sur la situation juridique, les activités et les liens utiles, une FAQ pour les entreprises allemandes, et organise également des webinaires. AHK Italien a également publié une enquête rapide Coronavirus sur l'impact sur les entreprises germano-italiennes, qui a été menée entre le 2 et le 4 mars 2020.
- Le chef du commerce extérieur du DIHK, Volker Treier, a tenu une conférence sur la crise du coronavirus avec 40 chambres allemandes à l'étranger le 20 mars pour discuter, entre autres, du maintien des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Informations pour le réseau local de la Chambre (disponibles en interne) :

- Plateforme interne de partage d'informations accessible à toutes les chambres locales : une équipe de collaborateurs clés met régulièrement à jour les informations sur les mesures politiques (nationales et européennes), les chambres locales peuvent indiquer leur personne de contact, le matériel de communication est partagé, des mises à jour spécifiques sur les examens de formation professionnelle et des conseils pour les chambres et les examinateurs.
- Un bulletin d'information interne spécial sur les coronavirus informe les chambres locales des principaux développements une fois par semaine.

Les mesures de soutien spécifiques des chambres allemandes locales comprennent :

- Des lignes d'assistance téléphonique et des services de courrier électronique dédiés pour conseiller les entreprises, également en ce qui concerne les mesures de soutien disponibles
- Bulletins d'information fournissant des informations actualisées aux membres
- Offrir des conseils par le biais de webinaires spécialisés : webinar de l'IHK Düsseldorf pour répondre aux questions juridiques et économiques des entreprises / série de webinaires de l'IHK Stuttgart
- Autres exemples et bonnes pratiques :
 - La chambre locale IHK Reutlingen soutient les entreprises locales dans la fourniture de leurs services en ligne et les aide à mettre en place des plateformes en ligne. Elle invite les citoyens à soutenir l'économie locale en profitant des possibilités d'achat en ligne ou par téléphone. Toutes les plateformes nouvellement lancées sont présentées sur le site web www.ihkrt.de/gutversorgt (campagne "gut versorgt").
 - La campagne de la chambre locale IHK de Kiel "Wir FAIRzichten" (jeu de mots "fair waiver") vise à soutenir les PME et les travailleurs indépendants solitaires pendant la crise du coronavirus. Les visiteurs du site web peuvent soumettre un formulaire de renonciation numérique, qui sera envoyé à l'entreprise par courrier électronique. 28 IHK participent déjà à la campagne. <https://www.wir-fairzichten.de/>

Statistiques et sondages sur l'impact économique en Allemagne

- Le DIHK a lancé un premier sondage flash auprès de plus de 10 000 entreprises de toutes les régions et de tous les secteurs (voir les résultats ici en anglais).
- Un deuxième sondage flash auprès de plus de 15 000 entreprises a été publié le 27 mars 2020 (voir les résultats détaillés ici en allemand).
- Les CCI locales réalisent également des sondages, par exemple la CCI de Berlin : selon un communiqué de presse du 9 mars, pour 66 % des entreprises, la pandémie de corona ralentit les affaires, 56 % des entreprises sont affectées par l'annulation d'événements et de foires commerciales, 47 % sont touchées par la baisse de la demande.

Déclarations et lobbying

- Au cours des dernières semaines, le DIHK a publié des déclarations sur l'impact sur le monde des affaires et a demandé des mesures de soutien (dont certaines sont énumérées ci-dessous, mais pas exhaustives). Le DIHK est également en contact étroit avec le

gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a également demandé aux chambres locales de diffuser largement les informations sur les aides disponibles aux entreprises.

- Dans la récente publication "Corona Trade Policy Challenges" (25/03/2020), le DIHK a appelé à l'ouverture des frontières pour les produits pharmaceutiques, déclarant que l'UE devrait appeler tous les États membres à rejoindre l'initiative "Zéro pour zéro" de l'OMC et à l'étendre à tous les produits pharmaceutiques et médicaux.
- Avec d'autres associations d'entreprises, le DIHK a appelé à un ajustement temporaire des loyers commerciaux pendant la crise (21/03/2020).
- Le DIHK avait mis en garde contre les effets économiques de la pandémie de corona (17/03/2020), qui pourrait être la pire crise économique depuis la crise financière de 2008/09.
- La demande du DIHK d'un fonds d'urgence pour les petites entreprises et les entrepreneurs indépendants a été reprise par le gouvernement allemand pour compléter l'ensemble des mesures.
- Le DIHK a abordé la situation du secteur de la santé (12/03/2020), qui est particulièrement touché selon l'enquête, et demande que les décideurs politiques, le secteur des soins de santé et les autorités publiques restent en dialogue pour s'assurer que les soins de santé publics sont maintenus.
- Le DIHK a demandé des mesures d'urgence non conventionnelles (11/03/2020), notamment l'indemnisation du chômage partiel et des mesures de simplification pour aider les entreprises.
- De plus amples informations et toute mise à jour future sont ou seront disponibles à l'adresse suivante : <https://www.dihk.de/de/aktuelles-und-presse/presseinformationen>

GRECE – Dernière mise à jour : 13/03/2020

L'Union des Chambres de Commerce Helléniques et les Chambres de Commerce et d'Industrie d'Athènes proposent cinq mesures immédiates afin de soutenir l'économie de la situation actuelle décrite comme une pandémie de coronavirus COVID-19. Au-delà de la menace de vies humaines, les effets du coronavirus sont déjà visibles non seulement pour le monde mais aussi pour l'économie grecque.

Les mesures annoncées par l'UE et le gouvernement grec vont dans la bonne direction, mais elles ne sont pas suffisantes. Il faut plus de courage et de détermination. Le fait que les entreprises sont contraintes de reporter leurs activités en raison de la pandémie n'est pas le seul problème. Le problème est que les entreprises ont considérablement réduit leurs ventes. Les revenus des ménages diminuent également. On s'attend en outre à une augmentation du chômage en raison de la baisse de l'activité économique. Il est tout à fait évident que dans ces circonstances exceptionnelles, il devrait y avoir un laxisme fiscal en Europe et en Grèce.

Plus précisément, le gouvernement grec devrait prendre des mesures immédiates pour soutenir l'économie. Il devrait procéder immédiatement à :

- La prolongation de la « loi sur la protection de la première maison » jusqu'à la fin de l'année. Il est hors de toute logique que chaque banque et fonds dans une circonstance aussi négative entame le processus d'enchères dans un pays qui s'était trouvé les années précédentes dans une situation extrêmement sombre en raison de la crise économique.
- Faire passer le taux de rendement des retenues à la source sur le travail rémunéré et les pensions et les paiements des activités liées à l'entreprise de deux à six mois afin d'améliorer les revenus et la liquidité des entreprises et des employés,
- Etendre le remboursement des cotisations d'assurance E.F.K.A pour 3 mois afin de soutenir d'une manière ou d'une autre les entreprises qui sont déjà touchées par les effets du coronavirus COVID-19.
- réduire l'ENFIA pour les personnes morales, qui n'était pas incluse dans la réduction imposée l'année dernière par le gouvernement et qui ne concernait que les personnes physiques.
- Enfin, une planification immédiate doit être faite pour protéger les exportations grecques contre l'imposition éventuelle de mesures visant à restreindre le commerce mondial.

HONGRIE

IRELANDE – Dernière mise à jour: 12/03/2020

La Chambre a mis en place une page web spécifique qui rassemble conseils et orientations pour les entreprises.

Les régimes d'aide et de financements publics lancés par le gouvernement sont répertoriés sur cette page également.

La Chambre tient des conférences téléphoniques avec ses chambres membres afin d'échanger sur la mise en place de mesures additionnelles, nécessaires pour soutenir les entreprises.

ITALIE – Dernière mise à jour: 30/03/2020

Le conseil d'administration d'Unioncamere a mis en place un groupe de travail qui propose au gouvernement des mesures dans différents domaines (du suivi de l'impact économique au soutien des liquidités des entreprises, des bons, de la communication, etc.)

Le décret "Cura Italia", publié le 17 mars, renvoie directement aux Chambres pour les mesures à prendre dans différents domaines. Actuellement, des mesures sont en cours de négociation avec le ministère compétent pour les PME afin de faciliter l'accès au financement et pour la promotion des exportations.

Les Chambres locales sont impliquées dans des groupes de travail spécifiques créés au niveau des préfectures pour répertorier les entreprises qui sont autorisées à poursuivre leurs activités sur la base des décrets gouvernementaux.

Les chambres sont particulièrement engagées dans la fourniture de services publics continus. En ce qui concerne le registre, le service peut être fourni à distance. Des fonctions limitées (par exemple la délivrance de documents d'exportation, la livraison de dispositifs pour la signature électronique) nécessitent la présence physique de personnel dans le bureau.

Unioncamere et les chambres régionales produisent régulièrement des études sur l'impact du coronavirus sur l'économie nationale/locale.

Les Chambres de commerce (par l'intermédiaire d'Uniontrasporti, leur société spécialisée et en coopération avec la Chambre de commerce de Bolzano) ont mis en place un observatoire avec des informations régulièrement mises à jour sur les restrictions du trafic frontalier en Europe en Italie, en anglais et en allemand. Il est intégré à un nouveau service de surveillance sur les délais nécessaires et les embouteillages dans les zones les plus critiques.

Plusieurs chambres de commerce collectent et diffusent des informations sur les profils des entreprises qui sont capables et certifiées pour restructurer leur production en dispositifs médicaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

LETTONIE

LITUANIE

LUXEMBOURG – Dernière mise à jour: 12/03/2020

La Chambre du Luxembourg est en relation étroite avec les autorités gouvernementales, qui élaborent actuellement un projet de loi (voir le [communiqué de presse](#)). *Sur [ce lien](#) également sont détaillées les principales mesures prises par le Gouvernement.*
Les règles de minimis ont été adaptées par un projet de loi adopté le 11 mars par le gouvernement luxembourgeois. Les entreprises en difficulté financière pourront demander une aide remboursable à hauteur de 50 %.

MALTE – Dernière mise à jour: 12/03/2020

Le gouvernement a fermé les vols de passagers en provenance d'Italie, d'Espagne, de France, de Suisse et d'Allemagne. D'autres mesures pourraient suivre.

La Chambre se positionne fermement dans le débat public en exprimant plusieurs demandes spécifiques :

- que la santé nationale reste la priorité absolue et que le monde des affaires suive les conseils des autorités de santé publique du pays ;
- dans le contexte actuel, les entreprises doivent appliquer les normes éthiques les plus élevées en matière de prix du marché, en particulier pour les articles de première nécessité;
- le gouvernement doit aider les entreprises en cette période de circonstances exceptionnelles en leur proposant un programme d'aide visant à atténuer les problèmes de liquidités auxquels elles sont confrontées en raison de la perte temporaire de leur activité. Cela leur permettra de conserver toutes leurs ressources et de rester en forme pour rebondir une fois la situation terminée.

PAYS-BAS – Dernière mise à jour: 18/03/2020

La Chambre de commerce des Pays-Bas est le point de contact officiel des entrepreneurs pour les questions relatives au coronavirus. Il a été annoncé par les Ministre des affaires économiques et du climat lors d'une conférence de presse.

Le KVK Corona Desk se compose du site web www.kvk.nl/coronaloket et du numéro de téléphone : 0800-2117. Il est ouvert de 8h00 à 20h00. Le KVK Corona Desk travaille en étroite collaboration avec des partenaires publics et des organisations commerciales aux Pays-Bas, tels que VNO-NCW et MKB-Nederland.

Les informations sont également disponibles en anglais sur la passerelle numérique unique Business.gov.nl

Chaque jour, le KVK distribue les derniers chiffres sur les appels et les visites en ligne à tous les partenaires, spécifiés par groupe cible, entreprise et type de questions.

Depuis l'ouverture du Corona Desk du KVK, le jeudi 12 mars, jusqu'au 18 mars, 6 671 questions d'entrepreneurs ont reçu une réponse. Au total, 356 162 visites ont été effectuées sur le site www.kvk.nl/coronaloket.

Pour sa part, le gouvernement néerlandais a annoncé qu'il soutiendrait les entrepreneurs avec un ensemble de mesures s'élevant à 10 à 20 milliards d'euros.

POLOGNE – Dernière mise à jour: 16/03/2020

Les organisations d'entrepreneurs polonais, dont la Chambre de commerce polonaise, appellent à la conclusion du Pacte social "2020, année de la paix réglementaire", qui, dans une période difficile, permettra aux entreprises de réduire le sentiment d'incertitude déjà élevé et leur donnera une chance de maintenir le taux d'emploi.

Les entrepreneurs polonais, affiliés aux organisations d'employeurs, aux chambres et aux associations, demandent un report jusqu'au 1er janvier 2021 des éléments suivants :

- L'obligation d'introduire des plans de capitalisation pour les employeurs employant jusqu'à 50 salariés et l'obligation de verser des cotisations PPK dans les moyennes et grandes entreprises ;
- La construction de la structure du fichier de contrôle unique ;
- Les impôts forfaitaires, payables indépendamment du revenu de l'entreprise, y compris la taxe sur les ventes au détail, la taxe sur le sucre et la suspension de l'impôt dit minimum, également payés lorsque les entreprises subissent des pertes ;
- Tout changement qui augmente la charge des cotisations de sécurité sociale ;
- L'obligation de tenir une base de données sur les déchets sous forme électronique.

Il est également nécessaire de protéger les employeurs qui garantissent les emplois en rendant plus flexible la possibilité d'utiliser les temps d'arrêt économiques et la réduction du temps de travail, tout en subventionnant les salaires des employés et les allocations de sécurité sociale. La Chambre demande au gouvernement et au parlement de prendre des mesures pour mettre en œuvre ces exigences.

En outre, les recommandations spéciales de la Chambre de commerce polonaise pour les entrepreneurs se trouvent [sur ce lien](#).

PORTUGAL – Dernière mise à jour: 13/03/2020

Le nombre de cas au Portugal est relativement faible (112), mais la situation évolue sans cesse.

Les autorités nationales sont très dynamiques pour fournir les informations nécessaires sur les mesures recommandées afin de prévenir la propagation du coronavirus, par le biais de campagnes à la télévision, à la radio et dans les journaux, et par l'instauration d'une ligne téléphonique d'urgence.

La Chambre du Portugal a envoyé à ses membres et à d'autres contacts professionnels un document préparé par les autorités nationales - en annexe - et également disponible sur notre site web, avec des informations sur le plan d'urgence à mettre en œuvre par les entreprises, des lignes directrices pour éviter la propagation du Coronavirus et protéger les employés, et des informations sur les procédures dans le cas où des employés présentent des symptômes.

Jusqu'à présent, la Chambre estime que les exportations de marchandises ne sont pas encore affectées – et continue ainsi à délivrer le même nombre de certificats d'origine.

Toutefois, en ce qui concerne les exportations temporaires, le nombre de carnets ATA a considérablement diminué - la délivrance de ces documents pour la participation à des expositions est actuellement proche de zéro. Il est encore tôt pour quantifier l'impact économique à l'échelle nationale, mais jusqu'à présent, l'industrie qui souffre le plus est le tourisme, avec un taux d'annulation moyen de 60% dans les hôtels en Algarve pour les vacances de Pâques. Selon les informations de l'Association des Hôtels portugais, l'impact en termes de réservations pour ce premier semestre pourrait être de 600 à 800 millions d'euros.

En ce qui concerne les activités de notre Chambre, plusieurs missions commerciales, formations et séminaires ont été annulés et les revenus provenant de la location de locaux (pour les réunions d'entreprises et autres événements) dans notre siège sont actuellement nuls.

ROUMANIE

Depuis le 11 mars, le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Roumanie (CCIR), M. Mihai Daraban, fait partie du groupe de travail interinstitutionnel, créé à la demande du président de la Roumanie, M. Klaus Iohannis, afin d'évaluer l'impact économique des effets de l'épidémie de coronavirus en Roumanie.

Le 11 mars, a eu lieu la première réunion du groupe de travail interinstitutionnel. L'objectif principal de ce groupe de travail est d'identifier les risques économiques, ainsi que les mesures nécessaires à adopter au cours de la prochaine période.

Ce groupe de travail, coordonné par le Chancelier du Premier ministre et l'administration présidentielle, par l'intermédiaire du Département des politiques économiques et sociales, comprend les institutions suivantes Ministère des finances publiques, Ministère de l'économie, Ministère des transports, Ministère du travail, Ministère de la santé et Ministère des affaires étrangères.

Le 18 mars, la CCIR a présenté une liste de 37 propositions relatives aux politiques économiques, fiscales et monétaires nécessaires pour diminuer les effets économiques négatifs de la pandémie sur l'environnement des affaires en Roumanie.

En voici quelques-unes :

- Accroître les investissements publics pour soutenir l'économie et orienter les ressources financières appropriées du budget de l'État pour soutenir l'activité actuelle du secteur des PME ;
- Création de corridors de fret, y compris la combinaison du trafic routier et du trafic ferroviaire, de sorte que les camions soient chargés dans des wagons spéciaux pour assurer les flux de matières premières ;
- Organisation de terminaux de fret au service des entreprises exportatrices et mise en place de procédures douanières spéciales pour les chauffeurs de camions qui transitent ou proviennent de zones à risque ;
- Prise en charge intégrale par l'État de l'allocation de 75 % du salaire en cas de chômage technique pendant une période d'au moins 6 mois
- l'octroi de lignes de financement non remboursables ou à taux d'intérêt nul pour le paiement des salaires des employés des entreprises et autres organisations privées ;
- Encourager les ventes de produits nationaux pour soutenir les activités des entreprises roumaines ;
- Établir des mesures concernant le chômage technique pour tous les agents économiques, applicables y compris à d'autres entités (organismes non gouvernementaux qui exercent des activités économiques) ;
- Exonération ou au moins report de la TVA, de l'impôt sur le revenu, des cotisations sociales et des impôts locaux pour les premier et deuxième trimestres de l'année en cours pour les entreprises de tourisme ;
- Exonération du paiement de l'impôt sur les bénéfices et les dividendes correspondant à l'année 2019 et considérant comme nul l'impôt sur les bénéfices et les dividendes pour 2020, si l'impôt est réinvesti dans l'activité principale ;
- Soutien, par le biais du budget de la Caisse nationale d'assurance maladie, de toutes les dépenses engagées par les agents économiques avec les matériels spécifiques pour prévenir la propagation du virus - masques, désinfectants, etc.

SLOVAQUIE**SLOVENIE – Dernière mise à jour: 18/03/2020**

La Chambre de commerce et d'industrie de Slovénie suit de près la propagation du virus COVID-19 et son impact croissant sur l'économie slovène. Elle a demandé au gouvernement de prendre des mesures pour les entreprises - notamment en ce qui concerne l'emploi (télétravail, travail à court terme) - et un soutien financier pour surmonter temporairement les problèmes de liquidités. Le communiqué de presse peut être consulté [ici](#).

La CCIS est en contact étroit avec le gouvernement pour élaborer des mesures de soutien à l'économie afin de minimiser l'impact de la crise.

Comme les problèmes des entreprises s'aggravent d'heure en heure, la Chambre a préparé un questionnaire spécial sur les mesures potentielles qu'elles prévoient de prendre dans les mois à venir. Le questionnaire a été envoyé aux membres de la CCIS par courrier électronique par les associations sectorielles et les chambres régionales. Le questionnaire peut être consulté [ici](#). Les résultats de l'enquête seront communiqués au public et aux autorités compétentes.

La Chambre a ouvert une nouvelle [page web](#) avec des liens utiles. En outre, une FAQ ainsi que des conseils aux entreprises avec des mises à jour continues sont disponibles sur la page web.

Le Gouvernement slovène a adopté une série de mesures d'urgence qui réduisent les charges administratives et fiscales des entreprises touchées par l'épidémie de coronavirus. Le projet de loi sur les mesures d'urgence dans le domaine des finances publiques donne également au gouvernement une plus grande latitude dans l'utilisation des fonds budgétaires. Ces mesures, déposées au Parlement en procédure accélérée, repoussent au 31 mai les délais de dépôt des documents fiscaux pour les entreprises. En outre, les entreprises pourront demander un report d'impôt allant jusqu'à deux ans ou le paiement de l'impôt en 24 versements au maximum dans un délai de deux ans. Un report est déjà possible maintenant, mais les conditions seront assouplies et simplifiées. Ce ne sont là que quelques-unes des mesures qui seront renforcées dans les jours qui viennent, en fonction également de ce qui sera convenu au niveau de l'UE.

ESPAGNE – Dernière mise à jour: 13/03/2020

La Chambre de commerce d'Espagne est en contact et en coordination permanente avec le gouvernement espagnol et les autorités compétentes pour coordonner les actions et informer ses membres.

Conformément aux dispositions de la Constitution espagnole, le gouvernement espagnol déclarera demain l'état d'alerte et l'état d'exception sanitaire pour les 15 prochains jours. Cette mesure constitutionnelle assurera une meilleure coordination nationale. Aujourd'hui, le Premier ministre espagnol a déclaré que toutes les ressources humaines et économiques (publiques et privées) seront mobilisées pour assurer la protection des citoyens.

Hier, le gouvernement espagnol a publié un décret-loi royal adoptant des mesures urgentes pour répondre à l'impact économique de COVID-19. Il s'agit principalement de :

- Mesures visant à renforcer le secteur de la santé

o 1 milliard d'euros sous forme de crédit extraordinaire au ministère de la santé pour faire face aux dépenses extraordinaires du système national de santé.

- Mesures de soutien aux familles

o L'ensemble des mesures adoptées vise à garantir le droit fondamental à l'alimentation des enfants vulnérables qui sont touchés par la fermeture des centres éducatifs

- Mesures de soutien au secteur du tourisme

o Extension de la ligne de financement Thomas Cook pour répondre à l'ensemble des entreprises établies en Espagne, y compris dans certains secteurs économiques.

o Mesures de soutien à la prolongation de la période d'activité des travailleurs ayant un contrat à durée indéterminée discontinu dans les secteurs du tourisme et du commerce et de la restauration liés à l'activité touristique.

- Mesures transitoires de soutien financier

o Report des dettes fiscales.

o Demande de report extraordinaire du calendrier de remboursement des prêts accordés par le Secrétariat général de l'industrie et des petites et moyennes entreprises.

o Mesures pour la gestion efficace des administrations publiques

SWEDEN

MEMBRES AFFILIES

ALBANIA

ARMENIA

AZERBAIJAN

BELARUS

BOSNIA & HERZEGOVINA

GEORGIA

KOSOVO

MOLDOVA

MONTENEGRO

NORTH MACEDONIA

NORWAY

RUSSIAN FEDERATION

SERBIE – Dernière mise à jour : 19/03/2020

La Chambre de commerce et d'industrie de Serbie a mis en place un groupe de travail chargé de fournir toutes les informations nécessaires aux entreprises, en étroite collaboration avec le gouvernement.

La CCIS a mis en place un service d'information pour tous les opérateurs économiques en Serbie, qui se trouve sur la page d'accueil du site web. Les liens vers les informations pertinentes sont accessibles [ici](#). Ce lien fournit des informations sur l'état actuel du virus non seulement en Serbie mais aussi dans les pays des Balkans occidentaux, dans l'UE, aux États-Unis, en Chine et en Corée du Sud. Ces informations ont vocation à être mises à jour quotidiennement.

La CCIS coordonne les activités des chambres liées au virus avec le gouvernement serbe, et surveille l'approvisionnement des biens essentiels sur les marchés serbes. Nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres chambres des Balkans occidentaux et de l'UE, en fournissant toutes les informations pertinentes et toutes les informations commerciales.

La Chambre a lancé un service Info, dans lequel les hommes d'affaires peuvent être informés de toutes les questions clés liées à la conduite des affaires dans le pays et à l'étranger, des effets sur certains secteurs, ainsi que des derniers développements, recommandations et mesures officielles. Nous avons invité tous les opérateurs économiques de Serbie à nous adresser leurs questions concernant le transport, l'approvisionnement en matières premières, la fourniture, l'exportation et l'importation, la participation aux foires commerciales, ainsi qu'à contacter la CCIS pour les informer et les aider à adapter leurs activités aux mesures en vigueur. L'objectif de la CCIS est de soutenir ses membres et de réduire les conséquences pour les entreprises, ainsi que pour l'économie serbe, grâce à des solutions communes.

Les services professionnels de la Chambre de commerce serbe sont en contact permanent avec les représentants du gouvernement serbe, les ministères et les institutions concernées, ainsi qu'avec les associations et organisations internationales d'entreprises, afin d'aider nos membres à surmonter les difficultés et à réduire l'impact négatif du virus corona sur les résultats des entreprises et les relations économiques bilatérales avec les partenaires étrangers.

La décision de déclarer l'état d'urgence en Serbie a été prise le 15 mars 2020.

Les décisions suivantes, cruciales pour le travail des opérateurs économiques en Serbie, ont également été déclarées :

- Décision sur la limitation du prix des denrées alimentaires de base et des équipements de protection
- Code de conduite pour les entreprises dans l'urgence de l'épidémie de coronavirus
- Liste des entités de désinfection, de désinsectisation et de lutte contre les parasites
- Liste des fabricants de désinfectants à base d'éthanol
- La décision de limiter les niveaux de prix et les marges des denrées alimentaires de base et des équipements de protection
- Décision sur les mesures provisoires visant à préserver la stabilité du système financier
- Décision sur les mesures provisoires pour les prestataires de leasing
- Décret sur l'organisation du travail pour les employeurs pendant un état d'urgence en Serbie
- Décision modifiant la décision relative à la déclaration du virus de la maladie des infections à Covid 19
- Décision sur l'interdiction d'exporter des médicaments

La CCIS a mis en place une adresse électronique pour toute question : covid19@pks.rs et les numéros de téléphone de nos collègues pour toute information. Le numéro de téléphone 0800 808 809 est également disponible pour toute information complémentaire.

TURQUIE – Dernière mise à jour : 12/03/2020

Les mesures prises et les activités menées par les chambres turques (TOBB) en coopération avec les chambres locales sont les suivantes :

- Les événements et réunions à large participation sont retardés.
- Des processus réguliers de désinfection et de contrôle sont effectués aux portes des douanes (points de contrôle de la frontière terrestre) exploitées par la TOBB. La porte de la frontière iranienne est fermée. Le contrôle de la désinfection est effectué aux portes de l'Irak et de la Géorgie. Tous les camions sont désinfectés.
- Les chambres locales informent leurs membres des mesures de protection contre le coronavirus. Des brochures et des documents écrits sont distribués dans les chambres locales.
- Des unités chargées de communiquer les plaintes des consommateurs sont établies dans les chambres locales concernant les augmentations de prix injustes dans les domaines de la santé, de l'alimentation, des produits de nettoyage et des désinfectants.
- Des groupes de travail sectoriels sont formés au sein de la TOBB pour mettre en avant les difficultés des secteurs de l'industrie et des services (tourisme, etc.) qui devraient être touchés, puis TOBB soumet ces problèmes et ces suggestions au gouvernement.

- En ce qui concerne le commerce extérieur, des études sont menées pour utiliser davantage le chemin de fer que le transport routier.
- Les études portent également sur d'autres pays fournisseurs afin d'atténuer l'impact négatif de la distorsion de la chaîne d'approvisionnement en intrants.
- TOBB examine les plaintes des consommateurs concernant les masques faciaux. Les augmentations de prix injustes sont examinées par les chambres locales.
- Avec la proposition de la TOBB, le gouvernement a reporté de 6 mois le paiement de toutes les taxes et des primes de sécurité sociale.
- La TOBB a demandé aux entreprises de tenir leurs assemblées générales et leurs conseils d'administration par voie électronique et en ligne sur Internet.
- La capacité de garantie du Fonds de garantie du crédit, dont la TOBB est le partenaire fondateur, a doublé.

UKRAINE – Dernière mise à jour: 16/03/2020

La Chambre de commerce et d'industrie ukrainienne a envoyé un certain nombre de circulaires à ses membres pour les informer des mesures qu'ils doivent prendre pour se protéger et protéger leurs entreprises, ainsi que de la manière de réagir en cas de cas de coronavirus ou de cas suspect dans leurs entreprises.

Selon les protocoles du 11.03.2020 №9 du Comité permanent de la sécurité technologique-environnementale et des urgences de l'organe exécutif du Conseil de la ville de Kiev (Administration d'État de la ville de Kiev) et du 11.03.2020 №3 l'administration du district de Kiev a décidé d'introduire un plan de mesures et de restrictions anti-épidémiques sur le territoire de la ville de Kiev, qui sera exécuté indirectement d'ici la fin mars 2020.

Compte tenu de l'actualité de la menace de détérioration de la situation épidémiologique à Kiev et afin de minimiser les risques de propagation du virus, nous recommandons à votre entreprise de prévoir l'introduction des mesures et restrictions anti-épidémiques suivantes :

- Mise en place d'un contrôle sanitaire à l'entrée de l'entreprise et vérification de la température.
- Veiller à ce que les travailleurs présentant des signes de maladie infectieuse ne soient pas autorisés à travailler.
- En cas de détection d'un patient présentant des signes de maladie respiratoire, prendre des mesures pour l'isoler des personnes en bonne santé et signaler immédiatement l'incident à l'établissement de santé approprié.
- S'assurer que le traitement est effectué avec des antiseptiques, des établissements de restauration, etc.
- Sensibiliser les employés aux mesures de prévention des maladies respiratoires aiguës, causées par le coronavirus Covid-19.

MEMBRES CORRESPONDANTS

AIC

INSULEUR
ISRAEL
SUISSE – Dernière mise à jour: 19/03/2020

Le gouvernement suisse a déclaré une "situation extraordinaire" et a introduit plusieurs mesures sévères (<https://www.admin.ch/gov/en/start/documentation/media-releases.msg-id-78454.html>).

Tous les magasins, restaurants, bars et installations de divertissement et de loisirs resteront fermés jusqu'au 19 avril. Les magasins d'alimentation et les établissements de santé ne sont pas concernés par la nouvelle décision. À partir de minuit, il introduit également des contrôles aux frontières avec l'Allemagne, l'Autriche et la France. Le Conseil fédéral (cabinet) a également autorisé le déploiement d'au plus 8 000 membres de l'armée pour aider les cantons dans les hôpitaux et en matière de logistique et de sécurité.

Le 20 mars, le gouvernement a introduit de nouvelles mesures. Les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits. Les sites de construction et les usines industrielles restent ouverts, mais les employeurs sont tenus de s'assurer que les employés peuvent respecter les règles d'hygiène et de distance physique (<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78513.html>). Une autre mesure consiste à s'assurer que les entreprises disposent de suffisamment de liquidités. Pour cela, le gouvernement fédéral offre 42 milliards de CHF pour garantir les prêts d'urgence des banques aux petites entreprises (maximum 500'000 CHF par entreprise). Informations en français, allemand et italien : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78515.html>.

Approches des Chambres de commerce et d'industrie suisses :

- Celles d'entre elles qui fonctionnent également comme "organisation d'employeurs" fournissent des conseils juridiques (avec des lignes téléphoniques d'assistance ou des pages web spéciales) sur la manière de traiter les questions de droit du travail, par exemple sur ce qu'il faut faire avec les employés qui ne peuvent pas venir travailler en raison de recommandations des autorités ;
- les organisations d'entreprises demandent aux gouvernements de ne pas paniquer et surtout de ne pas mettre en place des plans de relance "traditionnels", etc. Au contraire, les autorités devraient être généreuses lorsqu'elles accordent la "Kurzarbeitsentschädigung" (indemnisation au chômage partiel) à des entreprises en difficulté. Cet instrument est disponible sans autres décisions gouvernementales et est donc facilement applicable. En outre, les organisations d'entreprises appellent les gouvernements à faire preuve de plus de latitude pour les entreprises en difficulté en matière de paiement des impôts et de réglementation des heures de travail. Les employés peuvent être amenés à remplacer des collègues malades et à travailler plus longtemps que d'habitude.
- comme la liquidité des entreprises devient un défi pour les entreprises, les gouvernements et les banques sont invités à accorder des prêts d'urgence.
- les organisations d'entreprises ont accueilli favorablement les décisions des gouvernements de suspendre toute poursuite à des débiteurs (suspension de dettes)

- Les chambres régionales participent à des tables rondes avec les gouvernements régionaux (cantonaux) et apportent leur contribution sur la manière d'aider l'économie.